



## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Lundi 31 août 2020 à 19h30**  
**à l'Orangerie installée sur la Place d'Ycoor à Crans-Montana**


L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16.12.2019.
3. Lecture des comptes 2019.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes.
6. Approbation de l'achat des parcelles 110 et 111 à Crans-Montana pour CHF 7,5 mios
7. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 7,5 mios pour l'achat des parcelles 110 et 111
8. Approbation du Règlement de la Taxe de promotion touristique de la Commune de Crans-Montana
9. Approbation du Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
10. Divers.

Afin de prévenir la transmission du coronavirus, les règles suivantes seront appliquées : l'accès à l'Orangerie sera limité à 300 citoyennes et citoyens au maximum; avant d'entrer chacun sera soumis à la prise de sa température corporelle faciale sans contact ; l'accès sera interdit à toute personne dont la température sera égale ou supérieure à 37,4°; chacun se désinfectera les mains ; chacun fournira son nom, prénom(s), date de naissance et apposera sa signature ; chacun portera le masque de protection qui lui sera remis durant toute l'Assemblée primaire.

Nous vous remercions d'avance de vous conformer aux instructions du personnel qui vous accueillera dès l'ouverture des portes fixée à 18h30 et qui procédera à ces contrôles. Recevez, chères citoyennes et chers citoyens nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :  
  
Nicolas Féraud

Le Secrétaire :  
  
Marcel Riccio

Crans-Montana, 29 juillet 2020

NB : Les annexes seront disponibles sur <http://www.commune-cransmontana.ch>.